



Contrat n°

Nom du Propriétaire : Nom du Chat :

Adresse :

Localité :

☎ :

Vétérinaire : Dr.

Traitement

En cas d'urgence prévenir :

.....
.....

Conditions générales de pension

- Les heures d'admission et de reprise de l'animal sont fixées sur rendez-vous.
 - Le carnet de santé est obligatoire lors de l'admission et celui-ci doit être muni des vaccins demandés à savoir : Typhus et Coryza (le vaccin contre la Leucose est recommandé).
 - Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui ne semble pas en bonne santé.
 - En cas de non présentation de l'animal à la date prévue le séjour sera automatiquement annulé et l'acompte versé considéré comme valant dommages et intérêts.
 - Notre vétérinaire (ou l'un de ses remplaçants en cas de congé) est disponible immédiatement en cas d'urgence.
 - Il est obligatoire de munir l'animal d'une protection antipuce (pipettes).
 - Le prix de la pension pour un chat est fixé à 9,30 / jour. Dans le cas de 2 chats appartenant au même propriétaire une réduction de 10% sera accordée sur le total du séjour .
 - En cas de nécessité dûment constatée par le vétérinaire, la pension « Les Wayères » est autorisée à exposer les frais nécessaires (soins, médicaments, etc...) en vue de maintenir l'animal en pension en bonne santé. Le propriétaire s'engage à rembourser la pension «Les Wayères » sur production du justificatif de frais.
 - Le chat qui nous sera confié vivra en liberté dans une petite pièce, meublée, avec parcours extérieur et ambiance musicale.
 - La pension « Les Wayères» veillera aux bons soins de votre animal pendant toute la durée de son séjour. Toutefois, au cas où, malgré toutes les précautions prises, un accident ou une maladie grave, pouvant entraîner le décès surviendrait, la responsabilité de la pension « Les Wayères» ne pourrait, en aucun cas, être mise en cause.
- Le présent contrat est valable pour la durée du séjour :

Fait à Robechies, le

Lu et approuvé.....